

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation :	
27 août 2025	
Date de publication :	
5 septembre 2025	
Conseillers en exercice : 11	
Présents :	7
Votants :	8

Le 4 septembre 2025
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFEL - Pascale PION
MM Daniel BERTHAUD - Olivier CARREY - Gérard BOICHOT formant la majorité des membres en exercice.

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	8
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Absents excusés :

Mme - Céline SCHWARTZ

Mme Myriam PETITHORY

Mme Lysiane FRANCES

M Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Myriam PETITHORY à Daniel BERTHAUD

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: SYDED : Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et génie civil de télécommunication Rue de Beaucourt Tr 1 et 2. Annule et remplace

Madame le Maire rappelle la délibération n° 37 du 10 juillet 2024 concernant la réalisation d'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité d'éclairage public et de génie civil de télécommunication existants, la maîtrise d'ouvrage du SYDED, rue de Beaucourt- Tr-1.

Après étude du périmètre et pour permettre une continuité de l'enfouissement des réseaux rue de Beaucourt / rue Centrale, les élus ont décidé de réaliser également la tranche 2 rue qui s'étend de la rue de la source jusqu'à la Bergerie située au 24 rue Centrale.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération passe ainsi de 563 200 euros TTC à 793 600.00 euros TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle de la convention financière jointe.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- 1) **ANNULE** et remplace la délibération du 10 juillet 2024
- 2) **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- 3) **Demande au SYDED** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- 4) **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication
- 5) **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 5 septembre 2025

Madame Le Maire, Carole THOUESNY




Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

5 SEP. 2025

Berger Levraut

ID : 025-212501969-20250904-DCM_2025_27-DE

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU 8 JUILLET 2024

Entre les soussignés :

La Commune de DASLE représentée par Carole THOUESNY, Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° en date du .../.../..... et désignée ci-après par l'appellation "la Commune",
D'une part,

Le Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs représenté par son Président Patrick CORNE et désigné ci-après par l'appellation "le SYDED",
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Objet

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunication situés et comme le prévoit la convention financière initiale s'y rapportant, le présent avenant est conclu entre la commune et le SYDED.

En effet, le montant estimatif des travaux a été réévalué à 976 640 €, dont 573 840 € à la charge de la commune, suite à l'étude technique de détail et à l'évolution du périmètre initial demandée par la commune.

Dispositions modifiées

L'annexe financière prévisionnelle jointe au présent avenant fixe le nouveau montant prévisionnel de l'opération ainsi que les nouvelles modalités de participations réciproques par type de travaux.

Cette annexe financière prévisionnelle (avenant n° 1) annule et remplace l'annexe financière prévisionnelle validée le 08/07/2024 par délégation du conseil municipal au Maire (référence de l'acte : n° 37-2024).

Prise d'effet

Le présent avenant est réputé effectif à réception par le SYDED de la délibération susvisée, du présent avenant et de son annexe financière prévisionnelle

Les documents mentionnés ci-avant doivent être dûment signés par le Maire et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Dispositions inchangées

Les dispositions de la convention financière non concernées par le présent avenant sont inchangées.

Fait à Besançon, le **- 5 SEP. 2025**

Pour "le SYDED"
Le Président du SYDED

Pour "la Commune"
Le Maire
Madame le Maire,

Visa du contrôle de légalité

Carole Thouesny
Carole Thouesny


ANNEXE FINANCIÈRE "PRÉVISIONNELLE"

COLLECTIVITÉ : DASLE (opération n° 24-044)

PROGRAMME SYDED 2024

OPÉRATION : rue de Beaucourt - Tr.1 et 2 / avenant n° 1 à la convention financière du 8 juillet 2024

Population **1 405**



Reseaux d'électricité

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	430 000
TVA	86 000
Sous total TTC	516 000

Conditions SYDED

Taux	Plafond
50,0%	255 000 €

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	215 000	215 000
TVA (1)	86 000	
Sous total	301 000	215 000

(1) TVA payée en totalité par le SYDED

Eclairage public

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	80 000
TVA	16 000
Sous total TTC	96 000

Conditions SYDED

Taux	Plafond
25,0%	40 000 €
FTE	
10%	

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant HT	20 000	52 000
Bonif FTE	8 000	
TVA (2)		16 000
Sous total	28 000	68 000

(2) TVA payée en totalité par la commune à récupérer ensuite via le FCTVA

Génie civil de telecommunications (3)

Travaux et prestations externalisées en €	
Montant HT	110 000
TVA	22 000
Sous total TTC	132 000

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	OPERATEUR	Collectivité
Montant HT		
TVA (4)		
Sous total	12 000	120 000

(3) Voir les modalités particulières de ces travaux spécifiques dans la convention financière et dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

(4) TVA non récupérable

Prestations SYDED (5)

Prestations internes administratives et techniques en €	
Montant (non soumis à TVA)	49 600
Sous total	49 600

Conditions SYDED

Aucune participation

Participations

	SYDED	Collectivité
Montant		
Sous total		49 600

(5) Missions : MOA+DET+AOR (inclus également la mission SPS)

Récapitulatif général

Date et visa Collectivité

Date et visa Prefecture

<p>5 SEP 2025</p> <p>Madame le Maire,</p>  <p>Carole Thouesny</p> 	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Montant total TTC de l'opération

793 600 €



Dont participations

SYDED	Collectivité
329 000 €	452 600 €